

rejeté

SÉNAT

le 23 juillet 1963.

2° SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à certaines modalités de la grève
dans les Services publics.*

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 juillet 1963.

Le Président,

Signé : Léon JOZEAU-MARIGNE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2° législ.) : 433, 459, 461 et in-8° 61.

Sénat : 189 et 198 (1962-1963).